

## Informations concernant le capital

## Autres informations légales

### Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008/2009

#### Présentation de l'autorisation en cours lors de l'exercice 2008/2009

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008, les actionnaires de la Société ont autorisé un programme de rachat permettant l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange d'actions, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations peuvent être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration apprécie ; toutefois, en période d'offre publique visant les actions de la Société, des opérations de rachat ne seraient possibles, d'une part, qu'à la condition que l'offre soit réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, qu'à la double condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'exécution d'un programme en cours et ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre. Par ailleurs, seuls seraient autorisés les rachats permettant à la Société de respecter ses engagements antérieurs, c'est-à-dire visant à permettre à celle-ci, d'une part, la mise en œuvre ou la couverture de programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et Mandataires Sociaux du Groupe, d'autre part, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et, enfin, d'honorer les engagements pris dans le cadre d'opérations de croissance externe antérieurement conclues. Ces opérations interviendraient, sous le

contrôle de l'AMF, dans le respect des conditions de l'article 232-17 de son Règlement général.

Les achats d'actions peuvent porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société et que le nombre d'actions que la Société détient à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

Cette autorisation permet à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants :

- ◆ attribution d'actions aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- ◆ utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- ◆ remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- ◆ annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- ◆ animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'Assemblée Générale du 5 novembre 2008 a fixé à 125 euros le prix maximum d'achat par action et à 2 746 037 125,00 euros le montant maximal global pouvant être affecté au programme de rachat. Elle a donné délégation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre cette autorisation.

L'autorisation ci-dessus, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence prendra fin au plus tard à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008, soit le 5 mai 2010, sauf autorisation par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 d'un nouveau programme.

### Synthèse des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008/2009

#### SITUATION AU 30 JUIN 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,50 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 282 529
Valeur comptable du portefeuille	71 664 394 €
Valeur de marché du portefeuille*	57 547 076 €

\* Sur la base du cours de clôture au 30.06.2009 soit 44,87 euros.

## Descriptif du programme de rachat d'actions propres<sup>(1)</sup>

### Bilan du précédent programme

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres au cours de l'exercice 2008/2009 et jusqu'au 31.08.2009 dans le cadre des programmes autorisés par les Assemblées Générales Mixtes du 07.11.2007 et du 05.11.2008 :

	Flux bruts cumulés au 31.08.2009		Positions ouvertes au 31.08.2009			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées*	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	Néant	Néant Ventes : Néant Transfert : 253 550 <sup>(a)</sup>	7 884 348	Néant	Néant	Néant
Échéance maximale moyenne	-	N/A	08.03.2013 <sup>(b)</sup>	-	-	-
Cours moyen de transaction	-	38,51 €	N/A	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	N/A	54,68 €	-	-	-
Montants	-	9 766 335	-	-	-	-

N/A : non applicable.

\* Et clauses résolutoires attachées à des ventes à réméré.

(a) La Société a transféré un total de 168 246 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options mis en place par la Société. Par ailleurs, 85 304 actions ont été définitivement attribuées aux résidents fiscaux français le 21 juin 2009 au terme d'une première période de conservation de deux années sur le plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007.

(b) Échelonnement du 15.06.2011 au 11.06.2012 et le 08.03.2013.

Aucun frais de négociation n'a été engagé au cours de l'exercice 2008/2009 pour les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2008/2009 et jusqu'au 31 août 2009, Pernod Ricard SA n'a réalisé aucun achat d'actions propres, aucun plan d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites n'ayant été mis en oeuvre au cours de cette période.

Les titres autodétenus constituent les réserves des différents plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites toujours en vigueur. Ces réserves d'actions autodétenues ont été mouvementées (transferts) :

- pour 168 246 titres afin de servir les droits des optionnaires ayant exercé des options d'achat d'actions au cours de la période ;
- pour 85 304 titres attribués aux résidents fiscaux français bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007.

Les couvertures optionnelles liées aux options d'achat (dites « calls américains ») ou aux clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré ont été mouvementées au fur et à mesure des exercices des droits. Au cours de la période, 201 702 actions ont été rachetées via l'exercice des clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré au prix moyen de 40,19 €. Aucune action n'a fait l'objet de rachat via des calls américains.

### Répartition par objectifs des titres autodétenus au 31.08.2009

Les titres autodétenus sont tous affectés en qualité de réserve des différents plans d'option d'achat d'actions et d'actions gratuites mis en oeuvre.

### Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009

L'autorisation, accordée le 5 novembre 2008 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance au cours de cette année, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 90 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 2 septembre 2009 à 1 245 296 (soit 0,48 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24 620 364 actions, (soit 9,52 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

(1) Ce paragraphe comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les informations requises en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

## Informations concernant le capital

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 14<sup>e</sup> résolution qui sera soumise au vote des actionnaires. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- ♦ leur attribution aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- ♦ leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- ♦ la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- ♦ leur annulation ;
- ♦ l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 2 327 764 770 euros, correspondant à un nombre maximal de 25 864 053 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 90 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieurement donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de 18 mois à compter de cette Assemblée.

## Document d'information annuel

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

Mode de consultation  
(lien Internet ou lieu de  
consultation)

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou  
[www.pernod-ricard.com](http://www.pernod-ricard.com)

## Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

## Communiqués de presse

Exercice 2007/2008 remarquable. Poursuite de la croissance sur 2008/2009, amplifiée par l'intégration de Vin&Sprit (18.09.2008)

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale Annuelle du 5 novembre 2008 (01.10.2008)

Dépôt du document de référence Pernod Ricard 2007/08 (03.10.2008)

Pernod Ricard en tête du palmarès « Elite Brands List 2007 » d'IWSR (16.10.2008)

Chiffres d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2008/2009 : 1 756 millions d'euros (+ 13 %) (30.10.2008)

Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008 et Décisions du Conseil d'Administration (06.11.2008)

Pernod Ricard accélère ses initiatives en matière de consommation responsable avec 30 pays concernés en 2008 (10.12.2008)

Pernod Ricard cède Grönstedts Cognac, Star Gin, Red Port et Dry Anis à Arcus Gruppen AS (18.12.2008)

Point sur l'activité (13.01.2009)

Pernod Ricard cède Lubuski Gin à Vinpol (16.01.2009)

Pernod Ricard finalise la cession de Serkova Vodka à Amvyx SA (19.01.2009)

Résultats semestriels 2008/2009 (13.02.2009)

Pernod Ricard cède le cognac Bisquit au Groupe sud-africain Distell (02.03.2009)

Calendrier Financier 2009 (12.03.2009)

Pernod Ricard cède Grönstedts Cognac à Altia et Star Gin, Red Port et Dry Anis à Arcus Gruppen AS (01.04.2009)

Nomination de Gilles Bogaert en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Finances (03.04.2009)

Pernod Ricard intègre les marques de Malibu-Kahlua International au sein de The Absolut Company au 1<sup>er</sup> juillet 2009 (06.04.2009)

Pernod Ricard accélère son désendettement avec la cession de Wild Turkey pour 575 M\$ et son intention de lever 1 Md€ au moyen d'une augmentation de capital (08.04.2009)

Reprise de la distribution de Chivas par Pernod Ricard au Japon à compter du 30 septembre 2009 (09.04.2009)

Conclusion d'un contrat de vente entre Kirin et LDI 3 (14.04.2009)

Chiffre d'affaires 9 mois 2008/09 (15.04.2009)

Pierre Pringuet rejoint le Conseil d'Administration de Cap Gemini en qualité d'Administrateur (30.04.2009)

Succès de l'augmentation de capital de 1 Md€ de Pernod Ricard (12.05.2009)

Succès de l'émission obligataire de 800 millions d'euros de Pernod Ricard (28.05.2009)